



# AMUF

ASSOCIATION DES MÉDECINS URGENTISTES DE FRANCE

**Communiqué de presse du 05 mars 2013**

**Après le rapport Couty : PLACE à L'ACTION !**

L'Association des Médecins Urgentistes de France et Samu-Urgences de France saluent le travail des différentes commissions ayant abouti au rapport Couty qui constitue un nouveau point de départ.

Dans son discours de lundi 4 mars 2013, à l'occasion de la remise du rapport Couty « Pacte de confiance à l'hôpital », Marisol Touraine, Ministre de la Santé, a énoncé des engagements. **Mais le temps des discours est terminé, nous devons passer au concret afin de calmer la très forte attente des professionnels des hôpitaux publics et répondre aux besoins des patients dans des conditions acceptables de sécurité et de qualité.**

Nous constatons que le désespoir des urgentistes que nous avons relayé a été, au moins partiellement, entendu.

Nous prenons acte avec satisfaction des engagements de la Ministre, faisant suite à nos demandes pressantes :

- commande d'un « *diagnostic précis des ressources humaines médicales des services d'urgence* » par les ARS ;
- priorisation de la gestion de l'aval des urgences, reprenant la position que nous défendons depuis des mois : "*L'urgence n'est pas le problème des seuls urgentistes, mais de l'hôpital tout entier ; pas le problème du seul hôpital, mais du système de santé tout entier.*"

Nous entendons suivre de très près, au niveaux de chaque hôpital et de chaque ARS aussi bien qu'au niveau national :

- le diagnostic des ressources humaines des services d'urgence par les ARS, en demandant à ce que ce diagnostic soit étendu aux ressources humaines non médicales et en veillant à ce qu'il s'appuie sur le référentiel des ressources humaines médicales et non médicales établi par Samu-Urgences de France ;
- la mise en place effective de la gestion par les établissements, et non plus par le service des urgences, de l'aval des urgences et du placement des patients ; ceci dans les deux situations de l'hôpital au quotidien et de l'hôpital en tension ;
- l'évolution du nombre de lits d'aval dans les établissements disposant d'un service des urgences ainsi que dans les établissements voisins susceptibles de recevoir des patients en aval de ce service des urgences ; un moratoire à la fermeture de tels lits devant être prononcé.

Nous rappelons que le problème des ressources humaines des services d'urgence n'est pas seulement quantitatif. Pour cela, nous demandons que soit engagée une réflexion conjointe sur l'attractivité des métiers de l'urgence.

Nous demandons surtout que dès avant la fin de ce mois de mars, une conférence sociale soit lancée pour examiner le décompte du temps de travail, l'évolution des carrières et la qualité de vie au travail dans les structures d'urgence.

Il faut, enfin, que les budgets suivent les orientations de cette volonté de changement. C'est fondamental. Comme vient de le signaler la Fédération Hospitalière de France, les moyens financiers ne sont pas au rendez-vous. Sans modifications des orientations du budget, nous irions vers 20 000 suppressions d'emplois ce qui serait inacceptable et serait contradictoire avec les orientations de la Ministre .

Marc GIROUD  
Samu-Urgences de France

Patrick PELLOUX  
Association des médecins urgentistes de France